



Demande d'inscription initiale au tableau annuel des experts établi auprès des cours administratives d'appel de Paris et de Versailles et des tribunaux administratifs du ressort de ces deux cours¹ (Article R. 221-13 du code de justice administrative)

A renvoyer dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, impérativement avant **le 15 septembre** par voie postale à :

Cour administrative d'appel de Paris

Hôtel de Beauvais Secrétariat du Président 68, rue François Miron 75004 Paris

2, esplanade Gra 78011 Versailles

Ou par courriel à : experts.caa-paris@juradm.fr

1. Identité

Nom:

Prénoms:

Date et lieu de naissance :

2. Adresse

- Adresse professionnelle:
- Téléphone:
- Télécopie :
- Courrier électronique :
- Adresse personnelle :

Cour administrative d'appel de Versailles

<u>OU</u> Secrétariat du PrésidentC.P. 11022, esplanade Grand Siècle

¹ Paris, Cergy-Pontoise, Melun, Montreuil, Versailles, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mata-Utu.

3. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels l'inscription est demandée

(Se référer à la nomenclature visée par l'arrêté du 18 juin 2023 relatif à la présent	ation des
demandes d'inscription et de réinscription aux tableaux des experts prévus à l'article	R. 221-13 du
code de justice administrative)	

1.		 	 ٠.	 	 		 			 	•	 	 		 							•	 	•	 		 	•	 ٠.			 	•	 		
2.		 	 	 	 		 			 		 	 		 								 		 		 		 			 		 		
3.		 	 	 	 	 		 					 	 		 			 	 	 		 			 				 	 	 			 	

4. Activité professionnelle

Activité professionnelle actuelle (détaillez la nature de l'activité pour mettre en évidence le lien avec le domaine de compétence au titre duquel l'inscription est demandée ; si votre seule activité professionnelle est l'expertise, indiquez-le) :

- Depuis quand l'exercez-vous?
- Avez-vous cessé d'exercer votre activité professionnelle ? Si oui, depuis quand ?
- Activités professionnelles antérieures, si elles sont en rapport avec le domaine de compétence au titre duquel l'inscription est demandée.

5. Qualification

- Titres ou diplômes attestant de la qualification acquise dans le domaine de compétence au titre duquel l'inscription est demandée.
- Formation continue suivie au cours des cinq dernières années dans le domaine de compétence au titre duquel l'inscription est demandée.
- Publications et/ou communications effectuées.
- Travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés.

6. Compétence juridique et procédurale

■ Formation juridique générale.

- Formation à l'expertise :
 - Avez-vous acquis une formation à l'expertise devant les juridictions de l'ordre judiciaire ? (Si oui, précisez la date et la nature de cette formation ainsi que l'organisme qui l'a dispensée et éventuellement le diplôme ou certificat obtenu.);
 - Avez-vous acquis une formation à l'expertise devant les juridictions de l'ordre administratif ? (Si oui, précisez la date et la nature de cette formation ainsi que l'organisme qui l'a dispensée et éventuellement le diplôme ou certificat obtenu.)

7. Expérience en matière d'expertise

(Cette rubrique est importante mais ne fait pas obstacle à l'inscription de nouveaux experts.)

- Etes-vous inscrit sur une liste d'experts établie par une juridiction ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?
- Quel est le nombre des expertises que vous avez réalisées pour une juridiction au cours :
 - √ des cinq dernières années ?
 - ✓ des deux dernières années ?
- Quel est le nombre des expertises que vous avez réalisées pour une juridiction administrative (y compris en qualité de sapiteur) au cours :
 - √ des cinq dernières années ?
 - ✓ des deux dernières années ?
- Indiquez les références des cinq dernières expertises réalisées pour une juridiction administrative (y compris en qualité de sapiteur), quelle que soit leur ancienneté, en indiquant :
 - ✓ la juridiction qui l'a ordonnée ;
 - ✓ la date du jugement ou de l'ordonnance qui l'a ordonnée ;
 - ✓ la date du dépôt de votre rapport.

Nota. - S'il y en a moins de cinq, indiquez celles que vous avez réalisées.

8. Autres précisions

(Si vous souhaitez apporter d'autres précisions, il vous est loisible de les indiquer ici).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

	soussigné(e)			(nom)	
m'engage à	porter à la conna		dents des cou	ırs administ	us mentionnés e ratives d'appel de ma situation.
	_	fait l'objet d'une compatibles avec l		_	ou d'une sanctior l'expertise.
d'activité inc		indépendance et l'			ription au tableau d'expertise auprès
avec lesquels	s j'entretiens des l	liens directs ou inc	directs sont le	es suivants :	domaine d'activité
de la section atteinte à m sapiteur, les	du contentieux d non indépendanc	lu Conseil d'Etat, t ce, et notamment	tous les faits d t, avant d'êti	ou situations re désigné	ns, ou au président de nature à porter comme expert ou e <u>R. 621-5 du code</u>
de justice ad	<u>lministrative</u> et, s	i je m'estime récu	sable, à en fa	ire une décl	le <u>R. 621-6 du</u> <u>code</u> aration immédiate « du Conseil d'Etat
avec l'une o l'identité de	ou plusieurs des ces parties, ou de	parties au litige,	ou assureur n'est connue	s de ces pa à la date de	pourrais entretenin rties, dès lors que ma désignation er d'expertise.
	-		•		omplir ma missior le seront confiées.
A			, le		

Signature

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- 1. Lettre de motivation
- 2. Copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité
- 3. Pour les personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle : justificatif de domicile
- 4. Déclaration d'affiliation à l'URSSAF (le cas échéant)
- 5. Pour les dirigeants de sociétés : K *Bis* et numéro d'inscription SIRET
- 6. Pour les auto-entrepreneurs : option pour le statut d'auto-entrepreneur
- 7. Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail
- 8. Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription
- 9. Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat : autorisation de cumul d'activité délivrée par l'autorité dont vous relevez
- 10. Justificatif de l'exercice d'une activité professionnelle pendant dix années consécutives dans le domaine de compétence au titre duquel l'inscription est demandée
- 11. Copie des diplômes et titres universitaires obtenus, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères
- 12. Copie des diplômes ou certificats de formation à l'expertise
- 13. Liste des publications et travaux effectués
- 14. Justificatif d'une inscription sur une liste d'experts établie par une autre juridiction (le cas échéant).